



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA JUSTICE
Direction des Affaires Civiles et du Sceau

N° 3340 MJDACS &

Le Ministre d'Etat,
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Dakar, le 10 5 JUIN 2009

// Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir ci-joint, pour information, les décrets numéros :

- 2009 - 495 du 29 mai 2009 portant nomination d'un notaire titulaire de la charge de Mbour, dite Thiès III ;
- 2009 - 496 du 29 mai 2009 portant nomination d'un notaire titulaire de la charge de Guédiawaye ;
- 2009 - 497 du 29 mai 2009 portant nomination d'un notaire titulaire de la charge de Thiès I.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, **// Monsieur le Président**, à ma parfaite considération.



//-) **// Maître Amadou Moustapha NDIAYE**
Président de la Chambre des Notaires

Pour le Ministre d'Etat,
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

DAKAR

Mamadou NDIAYE

Courrier
Arrivée le 10.06.2009
Transféré à
Le.....

DECRET 2009-495
Portant nomination d'un notaire titulaire
de la Charge de Mbour dite Thiès III

LE PRESIDENT DE LA RE PUBLIQUE

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 60 - 176 du 26 juillet 1960 portant organisation des services du ministère de la Justice, modifié ;
- Vu le décret n° 2002 - 1032 du 15 octobre 2002 modifiant le décret n° 79 - 1029 du 05 novembre 1979 fixant le statut des notaires ;
- Vu le décret n° 2007 - 964 du 07 septembre 2007 relatif aux attributions du Ministre l'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Vu le décret n° 2009 - 451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2009 - 459 du 07 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- Vu le décret n° 2009 - 463 du 11 mai 2009 mettant fin aux fonctions d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article premier.- La démission offerte par Maître Marie BA, titulaire de la charge de Guédiawaye est acceptée ;

Article 2.- Maître Marie BA, née le 07 novembre 1959 à Dakar, est nommée notaire titulaire de la charge de Mbour, dite Thiès III.

Article 3.- Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel./-

Fait à Dakar, le 29 mai 2009

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

Souleymane Ndéné NDIAYE

Abdoulaye WADE

DECRET 2009-496
Portant nomination d'un notaire titulaire
de la charge de Guédiawaye

LE PRESIDENT DE LA RE PUBLIQUE

- Vu** la Constitution;
- Vu** le décret n° 60 - 176 du 26 juillet 1960 portant organisation des services du ministère de la Justice, modifié ;
- Vu** le décret n° 2002 - 1032 du 15 octobre 2002 modifiant le décret n° 79 - 1029 du 05 novembre 1979 fixant le statut des notaires ;
- Vu** le décret n° 2007 - 964 du 07 septembre 2007 relatif aux attributions du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Vu** le décret n° 2009 - 451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2009 - 459 du 07 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009 - 463 du 11 mai 2009 mettant fin aux fonctions d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu** les nécessités de service ;

DECRETE

Article premier.- Maître Saguinatou Dia BARRO, née le 16 août 1964 à Saint-Louis, est nommée notaire titulaire de la charge de Guédiawaye en remplacement de Maître Marie BA, démissionnaire.

Article 2.- Avant sa prestation de serment, Maître Saguinatou Dia BARRO devra justifier de l'accomplissement des obligations prévues par l'article 25 du statut des notaires.

Article 3.- Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel./-

Fait à Dakar, le **29 mai 2009**

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

Souleymane Ndéné NDIAYE


Abdoulaye WADE

DECRET 2009-497
Portant nomination d'un notaire titulaire de la charge de Thiès I

LE PRESIDENT DE LA RE PUBLIQUE

- Vu** la Constitution;
- Vu** le décret n° 60 - 176 du 26 juillet 1960 portant organisation des services du ministère de la Justice, modifié ;
- Vu** le décret n° 2002 - 1032 du 15 octobre 2002 modifiant le décret n° 79 - 1029 du 05 novembre 1979 fixant le statut des notaires ;
- Vu** le décret n° 2007 - 964 du 07 septembre 2007 relatif aux attributions du Ministre l'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Vu** le décret n° 2009 - 451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2009 - 459 du 07 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009 - 463 du 11 mai 2009 mettant fin aux fonctions d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n° 05143 du 13 juin 2008, portant ouverture de la vacance de la charge de Thiès I ;
- Vu** les nécessités du service ;

DECRETE

Article premier.- Maître Aïda SECK, née le 09 septembre 1980 à Dakar, est nommée notaire titulaire de la charge de Thiès I.

Article 2.- Avant sa prestation de serment, Maître Aïda SECK, devra justifier de l'accomplissement des obligations prévues par l'article 25 du statut des notaires.

Article 3.- Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel. /-

Fait à Dakar, le **29 mai 2009**

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

Souleymane Ndéné NDIAYE

Abdoulaye WADE